



ARRÊTÉ

Arrêté WB/2025/N° 458

Occupation du Domaine
Public

Comité social
d'entreprise de Fermod

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et
notamment ses articles L 2213 – 6 à L 2212 – 1,

Vu l'arrêté municipal N° 131 en date du 9 juillet 2020, reçu
en Sous-Préfecture le 9 juillet 2020 portant délégation de
signature à Monsieur Jérôme CURIEN en qualité de
Directeur Général des Services de la Mairie de Senlis

Considérant la nécessité de louer le Boulodrome de Senlis au
profit du comité social d'entreprise Fermod le 5 septembre.

ARRÊTONS :

Article 1 : Le Comité social entreprise FERMOD, représentée par sa secrétaire adjointe, Madame Bénédicte PIERDON, et dont le siège est situé 3 avenue Eugène GAZEAU est autorisée, le vendredi 5 septembre de 10h00 à 19h00 à occuper :

Le boulodrome situé rue de la forterelle.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre payant conformément à la décision N° 155 portant révision des tarifs communaux au 1^{er} juillet 2025, soit pour les opérations associatives ou caritatives, 0,30€ du ml par jour d'occupation, et considérant qu'il s'agit d'un concours de pétanque, le tarif s'applique à la surface occupée par la totalité de la surface utilisée. Conformément à la demande le total additionné correspondant à la surface totale de 880 m2 soit 264 €, pour le vendredi 5 septembre 2025.

Article 3 : L'organisateur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de l'organisateur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier 14 Rue Lemercier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Au Poste de Police Municipale,

Fait à Senlis, le 10/09/2025

Le Maire
Pour le Maire
Et par délégation



Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services

Notifié à l'intéressé le : 11 SEP. 2025

Publié sur le site internet de la collectivité le : 11 SEP. 2025

Acte notifié à l'intéressé le : 11 SEP. 2025